



FÉDÉRATION FRANÇAISE
TWIRLING

REGLEMENT SPORTIF

2026/2027

Pratique Technique

Siège social : FFTb – 21 Q Rue de Ruffigny – 86240 ITEUIL

Tel : 0805 690 382

Courriel : accueil@fftb.fr



SOMMAIRE

ORGANISATION DE LA FFSTB	3
1. Niveaux de compétition	4
2. Calendrier des compétitions	4
3. Compétences territoriales	4
EPREUVES ET FILIERES	5
4. Catégorie d'âge	6
5. Types d'épreuve	6
6. épreuves et Filières	7
7. Catégories par épreuve	8
8. épreuves et filières par compétition	14
9. Temps de production	15
INSCRIPTIONS	16
10. Participations aux Championnats de France	17
11. Nombre de participations	17
12. Inscriptions	17
PREPARATION DE LA COMPETITION	21
13. Equipements sportifs	22
14. Ordre de passage	22
15. Forfaits	22
16. Documents à présenter	23
COMPETITION	25
17. Matériel	26
18. Prestation	26
19. Notation	28
20. Disqualification	36
21. Palmarès	36
CLASSEMENTS ET SELECTIONS	39
22. Départage des ex-aequos	40
23. Acquisition des points – Changement de filière	40
24. Sélections	44
ANNEXES	52
25. Annexe 1 : Equipements sportifs requis pour accueillir les compétitions	53
26. Annexe 2 : Acrobaties autorisées / Restrictions	57
27. Annexe 3 : Niveaux requis	61
28. Annexe 4 : PROCEDURE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS ET LITIGES	62
29. ANNexe 5 : Règlement Financier	67
30. Annexe 6 : Questionnaire relatif à l'Etat de santé du sportif mineur	69



ORGANISATION DE LA FFSTB





1. NIVEAUX DE COMPETITION

Les compétitions peuvent avoir lieu :

- Au niveau régional : Championnat Régional,
- Au niveau National : Open, Millénaire, Bâton d'Or, Finale Championnat de France.

2. CALENDRIER DES COMPETITIONS

La Commission Sportive déterminera le calendrier des compétitions, la structure organisatrice, ainsi que le nombre de juges et de commissaires de compétition nécessaires.

3. COMPETENCES TERRITORIALES

3.1 La FFSTB

- Elle définit le calendrier fédéral,
- Elle assure la coordination des compétitions, en particulier pour les compétitions de niveau régional et national,
- Elle met à disposition les outils informatiques : synthèses, téléchargement documents, inscriptions, saisie des notes, classements.
- Elle coorganise les compétitions nationales avec la structure candidate de son choix.
- Elle nomme les commissaires de compétitions et les juges au travers de la commission arbitrale (technique) pour tous les niveaux de compétition : Open, Championnat régional et compétition nationale.

3.2 Les Comités Régionaux

- Ils organisent les compétitions régionales,
- Ils peuvent organiser des Opens,
- Ils peuvent coorganiser des compétitions nationales avec la Fédération.

3.3 Les Comités Départementaux et Interdépartementaux

- Ils peuvent organiser des Opens,
- Ils peuvent coorganiser des compétitions nationales avec la Fédération.

3.4 Les clubs

- Ils peuvent organiser des Opens,
- Ils peuvent coorganiser des compétitions nationales avec la Fédération.



EPREUVES ET FILIERES





4. CATEGORIE D'ÂGE

Sur une saison N / N+1, les catégories de licence sont déterminées par rapport à l'âge au 31/12 de l'année N+1.

CATEGORIE D'ÂGE	AGES AU 31/12 DE L'ANNEE N+1
Poussin(e)	De 6 à 8 ans
Juvenile	De 9 à 11 ans inclus
Youth	De 12 à 14 ans inclus
Junior	De 15 à 17 ans inclus
Senior	De 18 à 21 ans inclus
Adulte	22 ans et +

5. TYPES D'ÉPREUVE

5.1 Solo

Les athlètes concourent seuls.

5.2 Duet

Un Duo est composé de deux athlètes.

5.3 Equipe

Une Team est composée de 5 à 11 athlètes.

5.4 Groupe

Un Groupe est composé de 12 à 30 athlètes.

5.5 Pompons

Un Groupe pompons est composé de 8 athlètes minimum.



6. EPREUVES ET FILIERES

Les niveaux techniques sont découpés sur plusieurs filières de compétition selon les épreuves :

6.1 Solo

EPREUVES	Filières		
Solo 1 Bâton	Préliminaire	Intermédiaire	Avancée
Solo 2 Bâtons	Intermédiaire		Avancée
Solo 3 Bâtons	Avancée		
X-Strut	Novice	Supérieure	Excellence
Artistic Twirl	Intermédiaire		
Rhythmic Twirl			Avancée

6.2 Duo

EPREUVE	Filières	
Duet	Débutant	Supérieur

6.3 Equipe

EPREUVE	Filières	
Twirl Team	B	A
Dance Twirl Team	B	A

Les équipes minimales concourent dans une seule filière : A.

6.4 Groupe

EPREUVE	Filières
Twirling Corps	Unique

Chaque niveau technique doit ainsi permettre aux pratiquants de s'exprimer dans le niveau qui leur correspond.

6.5 Pompons

EPREUVE	Filières
Pompons	Unique



7. CATEGORIES PAR EPREUVE

7.1 Solo 1 Bâton Préliminaire et Intermédiaire

Préliminaire	Intermédiaire
Poussine	Poussine
Juvenile	Juvenile
Youth	Youth
Junior	Junior
Senior	Senior
Adulte	Adulte

Les catégories d'épreuve sont mixtes.

Pour la finale des couloirs, la présence des garçons n'a aucune incidence sur les sélections des filles.

7.2 Solo 1 Bâton Avancée

Avancée
Juvenile
Youth
Junior
Senior
Adulte
Garçon Juvenile
Garçon Youth / Junior
Garçon Senior / Adulte

Les filles et les garçons concourent séparément.



7.3 Solo 2 Bâtons Intermédiaire

Intermédiaire
Juvenile
Youth
Junior
Senior
Adulte

Les catégories d'épreuve sont mixtes.

7.4 Solo 2 Bâtons Avancée

Avancée
Juvénile
Youth
Junior
Senior
Adulte
Garçon Juvénile
Garçon Youth / Junior
Garçon Senior / Adulte

Les filles et les garçons concourent séparément.



7.5 Solo 3 Bâtons Avancée

Intermédiaire / Avancée
Youth / Junior
Senior / Adulte
Garçon Youth / Junior
Garçon Senior / Adulte

7.6 X-Strut

Novice	Supérieure	Excellence
Juvenile	Juvenile	Juvenile
Youth	Youth	Youth
Junior	Junior	Junior
Senior	Senior	Senior
Adulte	Adulte	Adulte
		Garçon Juvenile
		Garçon Youth / Junior
		Garçon Senior / Adulte

Les filles et les garçons concourent séparément. Les garçons concourent dans une filière unique (Excellence).



7.7 Artistic Twirl Intermédiaire

L'Artistic Twirl (filière intermédiaire) est une épreuve individuelle qui constitue une étape préparatoire à la Rhythmic Twirl (filière avancée).

Il s'agit de présenter un programme chorégraphié et interprétatif avec un seul bâton, sur une musique imposée. Cette épreuve favorise l'apprentissage des fondamentaux du twirling, l'expression artistique, la musicalité, les déplacements et l'utilisation de l'espace. En mettant en avant la fusion technique et artistique entre le bâton et le corps, elle vise à développer une création chorégraphique originale en accord avec la musique et à préparer progressivement les athlètes à la pratique de la Rhythmic Twirl.

Intermédiaire
Juvenile
Youth
Junior
Senior
Adulte

Les catégories d'épreuve sont mixtes.

7.8 Rhythmic Twirl avancée

Avancée
Juvenile
Youth
Junior
Senior
Adulte
Garçon Juvenile
Garçon Youth / Junior



Garçon Senior / Adulte

Les filles et les garçons concourent séparément.

7.9 Duet Débutant et Supérieur

Pour déterminer la catégorie du Duo, il suffit d'additionner les âges respectifs des deux athlètes.

Débutant	Supérieur
Juvenile (16 à 23 ans)	Juvenile (16 à 23 ans)
Youth (de 24 à 29 ans)	Youth (de 24 à 29 ans)
Junior (de 30 à 35 ans)	Junior (de 30 à 35 ans)
Senior (36 ans et plus)	Senior (36 ans et plus)

Les catégories d'épreuve sont mixtes.

7.10 Twirl Team et Dance Twirl Team

Pour calculer la catégorie de l'équipe, additionner tous les âges respectifs des éléments de l'équipe et en faire la moyenne.

B	A
	Petite Minime (5 à 7 éléments moyenne à moins de 13 ans)
	Grande Minime (8 à 11 éléments moyenne à moins de 13 ans)
Junior (5 à 8 éléments moyenne de 13 ans à moins de 17 ans)	Junior (5 à 8 éléments moyenne de 13 ans à moins de 17 ans)
Senior (5 à 8 éléments moyenne à 17 ans et +)	Senior (5 à 8 éléments moyenne à 17 ans et +)

Les catégories d'épreuve sont mixtes.

Les athlètes composant les équipes minimales doivent avoir une catégorie d'âge licence Poussin(e), Juvenile ou Youth.



7.11 Twirling Corps

Pour calculer la catégorie de l'équipe, additionner tous les âges respectifs des éléments de l'équipe et en faire la moyenne.

Avancée
Minime (12 à 30 éléments et moyenne à moins de 13 ans)
Senior (12 à 30 éléments et moyenne à 13 ans et +)

Les catégories d'épreuve sont mixtes. Les athlètes composant les groupes minime doivent avoir une catégorie d'âge licence Poussin(e), Juvenile ou Youth.

7.12 Pompons

Pour calculer la catégorie de l'équipe, additionner tous les âges respectifs des éléments de l'équipe et en faire la moyenne.

Avancée		
Petite équipe Minime 8 à 11 éléments moyenne < de 13 ans	Petite équipe Junior 8 à 11 éléments $13 \text{ ans} \leq \text{moyenne} < 17 \text{ ans}$	Petite équipe Senior 8 à 11 éléments moyenne $\geq 17 \text{ ans}$
Grande équipe B Minime 12 à 25 éléments moyenne < de 13 ans	Grande équipe B Junior 12 à 25 éléments $13 \text{ ans} \leq \text{moyenne} < 17 \text{ ans}$	Grande équipe B Senior 12 à 25 éléments moyenne $\geq 17 \text{ ans}$
Grande équipe A Minime 26 éléments et + moyenne < de 13 ans	Grande équipe A Junior 26 éléments et + $13 \text{ ans} \leq \text{moyenne} < 17 \text{ ans}$	Grande équipe A Senior 26 éléments et + moyenne $\geq 17 \text{ ans}$

Les catégories d'épreuve sont mixtes.

Les athlètes composant les groupes pompons minime doivent avoir une catégorie d'âge licence Poussin(e), Juvenile ou Youth.



8. EPREUVES ET FILIERES PAR COMPETITION

EPREUVE	Opens Championnats régionaux	Bâton d'Or Millénaire	Finale Championnat de France
Solo 1 Bâton		Préliminaire Intermédiaire Avancée	
Solo 2 Bâtons		Intermédiaire Avancée	
Solo 3 Bâtons		Avancée	
X-Strut		Novice Supérieure Excellence	
Rhythmic Twirl		Avancée	
Artistic Twirl		Intermédiaire	
Duet		Débutant Supérieur	
Twirl Team		B A	
Dance Twirl Team		B A	
Twirling Corps		Avancée	
Pompons		Avancée	



9. TEMPS DE PRODUCTION

Discipline	Préliminaire Novice Débutant	Intermédiaire	Avancée Excellence Supérieure	Départ chronomètre	Arrêt chronomètre	Musique	Surface
Poussin·e	1'30 Max	1'30 Max		Salut d'ouverture	Salut de clôture	IBTF*	Carré 5 x 5 mètres
Solo	1'45 Max	1'45 Max	2'00 Max	Salut d'ouverture	Salut de clôture	IBTF*	Carré 5 x 5 mètres
2 Bâtons		1'30 Max	1'30 Max	Salut d'ouverture	Salut de clôture	IBTF*	Carré 5 x 5 mètres
3 Bâtons		1'30 Max		Salut d'ouverture	Salut de clôture	IBTF*	Carré 5 x 5 mètres
X-Strut	1'45 Max	1'45 Max	1'45 Max	Premier mouvement de présentation	Salut de clôture	IBTF*	en X
Artistic Twirl Intermédiaire		1'45 Max		Première note musicale	Dernière note musicale	IBTF Artistic Twirl	1/4 surface
Rhythmic Twirl Avancée	Juvenile Youth/ Junior	Garçon Juvenile et Youth/ Junior	1'30 – 2'00	Première note musicale	Dernière note musicale	Personnelle	Totalité
Rhythmic Twirl Avancée	Senior Adulte	Garçon Senior/ Adulte	2'00 - 2'30	Première note musicale	Dernière note musicale	Personnelle	Totalité
Duet	1'45 Max		2'00 Max	Salut d'ouverture	Salut de clôture	IBTF*	Carré 10 x 10 mètres
Twirl Team	3'00 Max			Salut d'ouverture	Salut de clôture	IBTF*	Totalité
Dance twirl Team	2'00 - 3'00			Première note musicale	Dernière note musicale	Personnelle	Totalité
Twirling Corps Minime	2'00 - 3'00			Première note musicale	Dernière note musicale	Personnelle	Totalité
Twirling Corps Senior	3'00 - 3'30			Première note musicale	Dernière note musicale	Personnelle	Totalité
Pompons Petite et Grande Minime	2'00 - 3'00			Première note musicale	Dernière note musicale	Personnelle	Totalité
Pompons Petite et Grande Junior / Senior	2'30 - 3'30			Première note musicale	Dernière note musicale	Personnelle	Totalité

*Sauf pour les Opens musique ininterrompue



INSCRIPTIONS



10. PARTICIPATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

La participation aux compétitions des championnats nationaux est ouverte :

- A tous les Clubs affiliés à la F.F.S.T.B. ayant acquitté la totalité du montant de l'affiliation et des licences, sous réserve de respecter la procédure d'inscription définie dans le présent règlement et étant en règle au niveau financier avec la F.F.S.T.B. (tout club ayant un ou des impayés ne pourra participer aux compétitions des championnats nationaux).
- Aux membres titulaires du PASS TWIRL
- Les membres licenciés des Clubs affiliés à la F.F.S.T.B. ne peuvent participer aux compétitions des championnats nationaux que sous couvert de leur club. En cas de litige, celui-ci sera réglé par le Comité Directeur Fédéral.
- A tous les Clubs affiliés à une Fédération ayant signé une convention avec la F.F.S.T.B. et dont les membres ont pris une licence championnat à la F.F.S.T.B, sous réserve de respecter la procédure d'inscription définie dans le présent règlement.

La saison sportive débute le 1er septembre de l'année N et se termine le 31 août de l'année N+1.

11. NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Chaque athlète aura la possibilité de faire 6 passages (hors solo 3 bâtons, hors équipes Pompons, hors Twirling Corps senior et hors finale), que ce soit en discipline individuelle, en duo ou en équipe (mono club et multi club) sur la durée de la compétition. La comptabilisation sera effectuée et vérifiée au moment des inscriptions.

Tous les sélectionnés en Equipe de France et ou Programme d'Excellence Fédéral, doivent se présenter obligatoirement à la sélection au Championnat régional de l'épreuve concernée.

12. INSCRIPTIONS

12.1 Procédure et date d'inscription

Les procédures d'inscriptions sont envoyées par le Secrétariat fédéral.

La date limite d'inscriptions et la date limite de demande de licence championnat sont définies par la Commission Sportive.

Quelle que soit la procédure utilisée, il est de la responsabilité des clubs de vérifier, avant la date limite fixée par la Fédération, la validation de leurs inscriptions en compétition.

Pour être inscrits en compétition, les athlètes doivent être titulaires d'une licence championnat validée sur l'Extranet, telle que définie dans les procédures.

Les remplaçants pour les équipes doivent être impérativement mentionnés lors de l'inscription. Aucun changement le jour de la compétition ne sera possible.

Les droits d'inscriptions (voir tarif en vigueur) doivent être payés avant la compétition.



Badges / Entrées gratuites Entraîneurs pour la compétition désignés au contrôle des licences :

1 par club

Peuvent prétendre à la dénomination " Entraîneurs " les personnes majeures possédant une licence "type" dirigeant, , encadrant, , championnat.

L'extranet proposera par défaut 1 badge

12.2 Filière d'inscription des épreuves individuelles, duo et collectives

- Un solo est inscrit dans sa filière correspondant au nombre de point acquis,
- Un duo est débutant s'il est composé de deux athlètes préliminaires ou un athlète préliminaire + un athlète intermédiaire
- L'athlète qui souhaite reprendre la compétition, reste dans la filière dans laquelle il concourait précédemment
- Un duo est supérieur s'il est composé de toutes les autres combinaisons
- Aucun athlète ne pourra concourir dans un autre duo quelles que soient la catégorie et la filière
- La filière d'une équipe Twirl Team est définie par la somme des points relatifs à la division des éléments la composant.
 - Avancé = 1
 - Intermédiaire = 0,5
 - Préliminaire ou sans division = 0

Pour être en A, la somme obtenue doit être supérieure ou égale à la moitié du nombre d'éléments qui compose une équipe. Si la somme est inférieure, l'équipe est en B.

Les deux disciplines étant distinctes, il est possible d'être un élément A en Dance Twirl et un élément B en Twirling. Les deux disciplines sont indépendantes l'une de l'autre.

Un élément qui concourt en A en Dance-Twirl junior ou senior ne peut pas devenir un élément d'une équipe B en Dance-Twirl.

Un élément qui concourt en A en Twirling junior ou senior ne peut pas devenir un élément d'une équipe B en Twirling.

En conclusion, l'appartenance en A et B est nominative par discipline à chaque compétition. Lorsque la moyenne de l'équipe B (changement de division des éléments la composant) augmente jusqu'au sélectif régional, cette équipe sera promue automatiquement en division A.

- La filière d'une équipe Dance Twirl Team est définie par la somme des points relatifs à la filière des éléments la composant.
 - Avancée = 1
 - Intermédiaire = 0,5
 - Préliminaire ou sans division = 0

Pour être en A, la somme obtenue doit être supérieure ou égale à la moitié du nombre d'éléments qui compose une équipe. Si la somme est inférieure, l'équipe est en B.

Les deux épreuves étant distinctes, il est possible d'être un élément A en Dance Twirl et un élément B en Twirl Team. Les deux épreuves sont indépendantes l'une de l'autre.



Un élément qui concourt en A en Dance Twirl junior ou senior ne peut pas devenir un élément d'une équipe B en Dance Twirl.

Un élément qui concourt en A en Twirling junior ou senior ne peut pas devenir un élément d'une équipe B en Twirl Team.

En conclusion, l'appartenance en A et B est nominative par épreuve à chaque compétition.

Lorsque la moyenne de l'équipe B (changement de filière des éléments la composant) augmente jusqu'au sélectif régional, cette équipe sera promue automatiquement en filière A.

12.3 Eléments mutés dans les équipes et les groupes

Une équipe ou un groupe de moins de 12 éléments ne pourra faire figurer plus d'un athlète muté sur le praticable.

Une équipe ou un groupe de 12 à 30 éléments ne pourra faire figurer plus de deux athlètes mutés sur le praticable. (Règle applicable aux licences championnats ou open)

La notion d'athlète muté est portée à une durée de 1 saison.

12.4 Certificat médical

Tout athlète ne peut prétendre concourir en soliste, duo, équipe ou groupe que si son tuteur légal ou lui-même a présenté à son club lors de demande de licence :

- Pour les personnes majeures, un certificat médical datant de moins de 3 ans autorisant la pratique du twirling en compétition ou une attestation de réponses négatives à l'ensemble du questionnaire santé majeur (voir Annexe II-22, art. A. 231-3 du code du sport) les deux autres années,
- Pour les mineurs, un certificat médical ou une attestation de réponses négatives à l'ensemble du questionnaire santé mineur (voir Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport).

Le Président de club, lors de la prise de licence, :

- Certifie que l'adhérent ou son représentant légal a attesté que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative,
- Ou peut ajouter un nouveau certificat médical si l'adhérent ou son représentant légal n'a pas répondu au questionnaire de santé, ou s'il a répondu positivement à une des rubriques du questionnaire de santé.

Les Présidents de clubs devront, sur simple demande des instances fédérales, être en mesure de le présenter. Le certificat médical peut être téléchargé par le Président de clubs sur son espace extranet.

Les accessoires de contention suivants : plâtres, résines et attelles rigides sont interdits même avec la production d'un certificat médical



12.5 Aménagement relevant du Comité Directeur fédéral

Les cas particuliers ou exceptionnels que le présent règlement sportif ne prévoit pas, s'ils apparaissent ou sont soulevés devront être soumis à la Commission Sportive pour analyse et décision. Cette décision pourra faire l'objet d'un appel en dernier ressort auprès du Comité Directeur fédéral.



PREPARATION DE LA COMPETITION





13. EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les compétitions se déroulent obligatoirement dans un établissement recevant du public (ERP). de type X et de catégorie 2 ou 1.

Les installations des compétitions devront se rapprocher au plus près du Règlement relatif aux équipements sportifs accueillant les compétitions de la F.F.S.T.B (voir ANNEXE 1). La vérification de la conformité des installations est du ressort de l'organisateur.

14. ORDRE DE PASSAGE

Par ordre alphabétique en commençant par une lettre tirée au sort lors du congrès N-1, selon le nom de famille pour les individuels, selon le nom déclaré en préfecture pour les équipes et groupes.

Pour les duos, le mécanisme se fait en 2 étapes. 1ère étape : les noms des deux participants sont classés par ordre alphabétique croissant en commençant par la lettre A. 2ème étape : leur position dans le couloir de passage est décidée selon la lettre du 1er participant à l'étape 1 et en fonction de la lettre de référence tirée au sort.

Tout retard au moment du passage sera sanctionné par une disqualification.

Dans le cas d'utilisation de musique personnelle, obligation d'avoir deux supports d'enregistrement et présence d'un référent du club à la sonorisation.

L'ordre de passage est effectué par le commissaire de compétition ou une personne nommée.

L'organisateur devra définir et informer de la plage horaire de la compétition.

L'ordre de passage peut être modifié en cas de forfait avant le début de l'épreuve.

La lettre est votée au congrès de la FFSTB, elle est valable du 1^{er} Janvier au 31 décembre N+1.

15. FORFAITS

Les forfaits doivent être déclarés par le représentant administratif ou technique du club en début de compétition.

En cas de non-respect de cette mesure, la pénalité suivante sera appliquée : 30€ pour un soliste, 50€ pour un duo, 70€ pour une équipe, un groupe ou un groupe pompon sauf en cas de présentation d'un certificat médical, adressé au plus tard au Secrétariat fédéral dans les 48 heures suivant la compétition à laquelle l'athlète sélectionné n'a pas participé.



16. DOCUMENTS A PRESENTER

16.1 Licence

Elle doit être insérée dans un porte badge transparent, fourni par le club et portée autour du cou de l'athlète, hormis pendant la pratique sportive (échauffement, passage praticable, palmarès).

En cas de perte ou de vol de licence, et suivant les circonstances, les athlètes devront soit produire leur licence sous forme dématérialisée, soit justifier de leur identité, soit faire une déclaration sur l'honneur pour pouvoir concourir. Pour les athlètes mineurs, seul le responsable technique ou dirigeant **administratif** déclaré au contrôle des licences pourra effectuer cette déclaration sur l'honneur. Le résultat obtenu sera homologué après vérification auprès du Secrétariat fédéral.

La licence pourra être réimprimée par la suite sur l'extranet

Le Commissaire de Compétition notifiera les licences manquantes dans son rapport et le résultat ne sera homologué qu'après vérification auprès du Secrétariat fédéral (licence).

Dans le cas contraire :

- ➡ Le résultat ne sera pas homologué,
- ➡ Aucun point ne pourra être gagné,
- ➡ Une sanction pourrait être prise conformément au règlement disciplinaire fédéral.

16.2 Carnet Technique

Le carnet technique est obligatoire pour concourir en solo. Il doit être présenté à la table de jury avant la prestation.

16.3 Musique

Les musiques officielles des épreuves ci-dessous sont téléchargeables sur <https://www.ibtf-batontwirling.org/music>.

- Solo 1, 2 et 3 Bâtons
- X-Strut, (Strutting en X)
- Artistic Twirl intermédiaire
- Duet (Duo)
- Twirl Team (Equipe Twirling)

Pour l'ensemble des compétitions, les clubs ont l'obligation de s'inscrire et de charger leurs musiques personnelle avant la date de clôture des inscriptions de la compétition concernée.

Une copie de secours sur clé USB type A devra être apportée le jour de la compétition.



En cas de non-respect de ce délai), l'organisateur pourra facturer chaque musique manquante au tarif de 20 € au club.

Il est recommandé de choisir une musique dont les paroles sont adaptées à l'âge de l'athlète. Ceci demeure de la responsabilité du Président de Club et de l'entraîneur.

L'organisateur s'engage à ne pas communiquer, à ne divulguer à quiconque, de quelque manière que ce soit, les musiques en sa possession. Sans accord préalable des clubs, un organisateur s'engage à supprimer les répertoires constitués dès la fin de la compétition.

Pour la SACEM, une liste de tous les morceaux enregistrés avec leurs références devra être remise au contrôle des licences, sur demande de l'organisateur.

La réglementation du niveau sonore des compétitions devra se situer en crête entre 80 et 90 décibels, au niveau de la table du jury.

Toutes manifestations sonores pouvant gêner l'athlète pendant son évolution et le bon déroulement de la compétition sont interdites (hors applaudissement) de même que l'usage des cornes de brume et d'engins assimilés (mégaphone...).

16.4 Feuille de match

La feuille de match sera à télécharger dans l'extranet et à présenter le jour de la compétition.



COMPETITION





17. MATERIEL

17.1 Bâton

Un bâton est constitué d'une tige métallique chromée et de deux embouts blancs.

L'utilisation du ruban adhésif est facultative. Il peut recouvrir jusqu'à la moitié (1/2) de la tige du bâton, répartie de manière égale à partir du centre — la mesure se fait uniquement sur la tige, sans inclure les embouts.

Le quart extérieur à chaque extrémité ne doit pas être recouvert.

Le ruban adhésif peut être appliqué de manière uniforme, en bandes (rayures) ou en spirale.

Les couleurs du ruban adhésif sur le bâton sont libres mais une seule couleur est autorisée. Seul un marquage d'une autre couleur, et d'une largeur maximale de 2 cm, au centre du bâton est autorisé.

Au sein de l'ensemble des épreuves en duo ou collectives le ruban adhésif et le marquage doivent être identique.

L'utilisation de résine ou magnésie (poudre anti-transpirante) est interdite sur le praticable.

Si le bâton d'un autre athlète, venant d'une zone extérieure à l'air d'évolution de la compétition (couloirs, praticable) provoque une chute de bâtons et/ou d'élément, cette dernière ne sera pas comptabilisée.

Dans l'éventualité de bâton non conforme, l'entrée sur le praticable ne sera pas autorisée.

18. PRESTATION

18.1 Entrée praticable

Un athlète blessé ne peut se présenter sur le praticable. Seul l'athlète est autorisé à accéder au praticable.

18.2 Portés

Les portés sont autorisés pour les épreuves :

- Duet
- Twirl Team
- Dance Twirl
- Twirl corps



Pour les Pompons :

Ils doivent être strictement inférieurs à deux hauteurs de corps.

Par exemple : deux athlètes debout l'un sur l'autre → interdit.

En revanche, un athlète debout avec un autre assis (ou en grand écart) sur ses épaules → autorisé.

Il est interdit de jeter, lancer ou propulser un athlète.

18.3 Sortie praticable

Aucun athlète ne peut quitter volontairement le praticable pendant sa prestation (individuelle ou par équipe), auquel cas il ne sera pas noté sur cette prestation.

Un athlète évacué du praticable par une tierce personne ne peut plus concourir lors de cette même compétition.

18.4 Incident matériel / musical

Pour tout incident, le Commissaire de compétition arrête la compétition et procède ou fait procéder à des vérifications, à l'issue desquelles il reprend la compétition.

Mais dans tous les cas, c'est lui seul qui décide si la compétition doit ou non continuer, ou si le soliste, le duo, l'équipe ou, le groupe doit momentanément quitter le praticable.

En cas de souci musical avéré ou signalé par le responsable technique, le dirigeant déclaré, l'entraîneur de l'athlète ou l'athlète, le Commissaire de compétition arrête la compétition fait sortir le ou les athlètes et procède (ou fait procéder) à des vérifications à l'issue desquelles il reprend la compétition.

Toute déclaration illicite ou jugée non recevable par le Commissaire de compétition entraînera :

- une évaluation sur le contenu présenté avant arrêt de la musique (si le temps de musique est supérieur au temps de production minimum autorisé

Toute déclaration jugée recevable entraînera :

Si le soliste, le duo, l'équipe ou le groupe a présenté une prestation correspondant au temps de production minimum autorisé de sa catégorie, il aura le choix soit d'être jugé sur cette prestation, soit de recommencer.

Au cas où, le temps de production minimum autorisé (2/3 du temps minimum) de sa catégorie ne serait pas atteint, il recommencera sa prestation, à défaut il ne sera pas jugé.

L'entraîneur qui fait rentrer l'athlète doit maintenir un bâton de secours (vérifié au contrôle licence) à disposition en cas de casse du bâton ou si le bâton est hors d'atteinte de l'athlète.



18.5 Malaise - Blessure

Tout athlète victime d'un malaise ou blessure avant son évolution (pendant la période comprise entre son entrée dans l'aire d'échauffement et l'entrée sur le praticable pour sa prestation) ou pendant son évolution ne sera pas admis à se représenter.

Pour tout athlète victime d'un malaise ou d'une blessure pendant son évolution, le Commissaire de compétition à toute autorité pour arrêter le programme.

Si la prestation présentée correspond au temps de production minimum (2/3 du temps minimum de la discipline) il sera jugé, sinon considéré comme forfait.

18.6 Vidéo

La prise en vidéo est autorisée dans toutes les compétitions nationales et à quelque niveau que ce soit, sans aucune restriction, sans gêner la compétition ou la table du jury, et dans les limites des moyens mis à disposition par l'organisateur.

18.7 Contrôle Antidopage

Tout contrôle antidopage peut être fait lors de compétitions ou entraînements à l'initiative de l'AFLD.

Une pièce sera consacrée au Contrôle Antidopage. Ce local antidopage doit être équipé de sanitaires ou à défaut des sanitaires isolés doivent être situés à proximité.

19. NOTATION

19.1 Jury

Le jury d'une compétition est composé d'un ou plusieurs juges ainsi que d'un ou plusieurs commissaires de compétition.

Le commissaire de compétition est le seul compétent pour toutes décisions nécessaires pendant la compétition (exemple passage adapté, refaire la prestation ...)

Pour les grandes compétitions, la direction est assurée par le Directeur Technique Fédéral (DTF) technique.

Les juges chargés de la notation doivent être totalement impartiaux : ils ne doivent avoir aucun lien de parenté avec les athlètes. Leurs décisions sont souveraines.

Dès le début de la compétition, les dirigeants de clubs ainsi que les accompagnateurs des athlètes ne doivent intervenir en aucune manière auprès du jury.

Lors de la proclamation des résultats, et selon les conditions, les juges peuvent remettre les feuilles de notation aux athlètes.



Un athlète ou une équipe ne peut effectuer un second passage, sauf en cas d'incident majeur (coupure d'électricité, matériel défectueux comme un bâton cassé, etc.). Cette décision reste à l'appréciation du commissaire de compétition.

19.2 Notation

La notation de l'ensemble des épreuves est établie sur une base de 100 points.

Si la table de jury de la catégorie d'épreuve est composée de 1 ou 2 juges : les classements sont déterminés par ordre décroissant des moyennes des notes, de la plus élevée à la plus faible

Si la table de jury de la catégorie d'épreuve est composée de 3 juges ou plus : les classements sont déterminés à la place par ordre croissant des moyennes des places, de la plus faible à la plus élevée

Solo 1 Bâton :

Pénalités :

- Chute : 1,0
- Chute d'élément : 1,0
- Rattrapage à deux mains : 0,5
- Temps en plus ou en moins : 0,1 par seconde
- Salut incorrect : 0,5
- Salut omis : 1,0
- Violation du règlement : 2,0
- Acrobatie (annexe 2) : Disqualification

Mesures spécifiques : restrictions en Annexe 2.

Solo 2 Bâtons :

Pénalités : cf. Solo (Solo 1 Bâton) et annexe 2 Acrobaties

Pénalités supplémentaires :

Les deux bâtons devront être en mouvement constant pendant toute la durée de la série, avec autant de combinaisons possibles.

Mesures spécifiques : restrictions en Annexe 2.

Solo 3 Bâtons :

Pénalités : cf. Solo 3 Bâtons

Mesures spécifiques : restrictions en Annexe 2.

X-Strut :



Pénalités :

- Chute : 1,0
- Contretemps : 0,5
- Twirling : 0,5
- Omission Pas de marche : 0,5
- Contact avec le sol : 0,5
- Mouvement après le salut : 0,5
- Cassure/glissé : 0,1
- Plan : 0,1
- Temps en plus ou en moins : 0,1 par seconde
- Salut incorrect : 0,5
- Salut omis : 1,0
- Formation X incorrecte : 1,0
- Violation du règlement : 2,0

Pour changer de Filière en X-Strut, (Strutting en X) : cumuler 6 points dans chaque Filière pour passer dans la Filière supérieure, pour le nombre de points acquis voir « Acquisition des points » At IV A

Mesures spécifiques : Restrictions en Annexe 2.

Rhythmic Twirl :

Pénalités :

- Chute : 1,0
- Chute d'un athlète : 1,0
- Rattrapage à deux mains : 0,5
- Acrobatie interdite : 2,0
- Temps en plus ou en moins : 0,1 par seconde
- Violation du règlement : 2,0

Artistic twirl :

Pénalités :

- Chute : 1,0
- Chute d'un athlète : 1,0
- Rattrapage à deux mains : 0,5
- Acrobatie interdite : 2,0
- Temps en plus ou en moins : 0,1 par seconde
- Violation du règlement : 2,0

Surface d'évolution : un quart du praticable

Mesures spécifiques : Restrictions en Annexe 2.



Duet :

Pénalités :

- Chute : 1,0
- Chute d'un athlète: 1,0
- Rattrapage à deux mains : 0,5
- Temps en plus ou en moins : 0,1 par seconde
- Salut incorrect : 0,5
- Salut omis : 1,0
- Violation du règlement : 2,0
- Disqualification : 2,0

Twirl Team :

Pénalités :

- Chute : 1,0
- Chute d'un athlète : 1,0
- Rattrapage à deux mains : 0,5
- Temps en plus ou en moins : 0,1 par seconde
- Salut incorrect : 0,5
- Salut omis : 1,0
- Violation du règlement : 2,0

Dance Twirl Team :

Pénalités :

- Chute : 1,0
- Chute d'un athlète: 1,0
- Rattrapage à deux mains : 0,5
- Temps en plus ou en moins : 0,1 par seconde
- Violation du règlement : 2,0

Twirling Corps :

Pénalités :

- Chute : 1,0
- Chute d'un athlète : 1,0
- Rattrapage à deux mains : 0,5
- Acrobatie : 2,0
- Violation du règlement : 2,0
- Temps en plus ou en moins : 0,1 par seconde

Pompons :

Pénalités :

- Chute de pompon : 0,5
- Chute d'un athlète : 0,5
- Contretemps : 0,5
- Ensemble : 0,1
- Temps en plus ou en moins : 0,1 par seconde



- Violation du règlement : 2,0
- Acrobatie Annexe 2 : 2,0

Pompons :

Ils devront être tenus à pleine main et ne pourront pas être déposés au sol. Les échanges sont autorisés en passage uniquement (de main à main). Tout lancé/lâché de pompon entraînera une pénalité.

19.3 Spécificités X-Strut

La Filière novice comprend :

- Les athlètes concourant pour la première fois dans cette épreuve dans une compétition.
- Les athlètes n'ayant jamais obtenu de point dans cette filière ou n'ayant pas les points nécessaires pour changer.
- Cas spéciaux par décision de la Commission Sportive.

La Filière supérieure comprend :

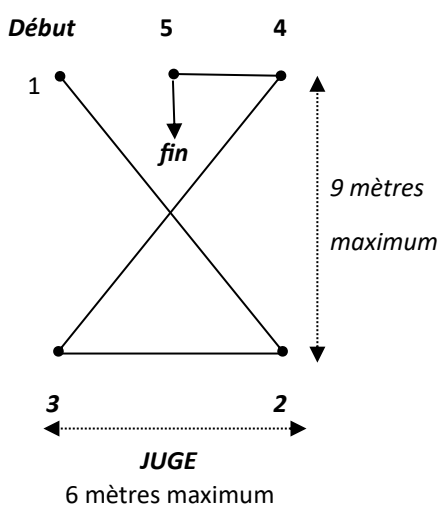
- Les athlètes ayant obtenu 6 points en novice
- Cas spéciaux par décision de la Commission Sportive.

La Filière excellence comprend :

- Les athlètes ayant obtenu 6 points en supérieure
- Les détenteurs de titres officiels internationaux
- Cas spéciaux par décision de la Commission Sportive.

Direction du Strutting en forme de « X » :

L'athlète concourt individuellement et seulement d'après les directions prescrites. Le point de départ est situé au point 1, à la gauche des juges. La chorégraphie doit suivre le schéma imposé (pénalité X incorrect).





La section d'ouverture (présentation) ainsi que le Salut doivent s'effectuer au point 1 du schéma.

Sections de pas de marche obligatoire :

Un minimum de quatre pas de marche consécutive en avant doivent être exécutés à quatre endroits différents : aux points 1, 2, 3 et 5 du schéma. Ces pas doivent être les premiers de chacune des quatre parties spécifiées. Ils devront commencer du pied gauche et sur un chiffre impair (pour éviter une pénalité de contretemps)

Twirling non autorisé :

Mouvement de deux demi-rotations consécutives (maximum) sur le même plan. Le bâton doit être tenu à pleine main durant toute la production (exception faite pour la pose de départ, à condition que le 1^{er} mouvement soit d'attraper le bâton).

Temps :

Le temps et le jugement commencent dès le premier mouvement de la présentation et finit au salut final. Après le salut final, l'athlète doit immédiatement quitter la zone de compétition : aucun mouvement supplémentaire n'est autorisé (bâton et/ou corporel).

Contact avec le sol :

Aucune autre partie du corps, autre que les pieds, ne doit entrer en contact avec le sol, volontairement ou non.

Également lorsque le bâton est volontairement en contact avec le sol avec poids du corps sur le bâton.

Contretemps :

Lorsqu'un athlète est en contretemps, la pénalité est attribuée et sera renouvelée tous les 8 temps de contretemps. Un zéro en rythme est donné si l'athlète est à contretemps pendant un segment complet ou plus du X.

19.4 Salut

Il doit être effectué au début et à la fin de la série. Il doit être exécuté avec le dos de la main droite contre l'épaule gauche, bâton avec balle en haut, le bâton est tenu au $\frac{3}{4}$ vers la balle.

Position du salut tenue pendant 2 temps minimum, face au(x) juge(s) avec les deux pieds au sol.

Le salut est obligatoire en début et en fin de prestation dans les disciplines suivantes :

- Solo 1,2 et 3 Bâtons
- X-Strut,
- Duet
- Twirl Team

Dans toutes ces épreuves, les bâtons doivent être « contrôlés » au moment des saluts de début et de fin.

Spécificités :



- X-Strut, (Strutting en X) : le salut d'ouverture se fait face à la première barre (diagonale) et le salut de clôture face au(x) juge(s).
- Duet et Twirl Team (Equipe Twirling) : le salut doit être effectué par un athlète au minimum.
- 2 et 3 bâtons : obligation d'être en possession de tous ses bâtons. Le salut doit être effectué avec un bâton de la main droite, et le ou les bâtons supplémentaires tenus dans la main gauche
 - Salut incorrect : 0,5
 - Salut omis : 1,0

19.5 Spécificités Twirl Team

Description : un programme chorégraphié et une routine rythmée, exécutés par un maximum de huit athlètes utilisant chacun un bâton, visant à démontrer une combinaison harmonieuse de techniques de maniement du bâton, de mouvements corporels et de compétences d'équipe, incluant des déplacements et des formations variées, le tout en maintenant le bâton en mouvement le plus possible, sur une sélection musicale imposée.

Le nombre de bâtons doit être égal au nombre d'athlètes. Aucun accessoire n'est permis. Aucun élément de l'équipe ne pourra concourir contre lui-même.

Entrée à gauche des juges sans musique (si le praticable le permet), possibilité de se placer selon le départ de la chorégraphie. Sortie à la droite des juges en silence sans aucune chorégraphie.

Les équipes Twirling seront jugées sur la technique effectuée avec ensemble sur les échanges et les diverses formations. Mesures pour les équipes en filière B et minimes : restrictions en Annexe 2.

Un athlète ne peut être inscrit que dans une seule équipe ou un seul groupe par catégorie et par discipline.

19.6 Spécificités Dance Twirl Team

L'épreuve « Dance Twirl Team » est une forme artistique mettant en avant la prédominance du corps. Son objectif principal est de valoriser la danse et le mouvement comme moyen d'interprétation musicale. Le bâton n'est plus l'élément central, mais il accompagne le corps de manière fluide et intégrée. L'équipe Dance Twirl doit être différente d'une équipe Twirl Team en ce sens où si le bâton était retiré, la chorégraphie, la progression et les mouvements du corps auraient toujours un sens en tant que routine complètement chorégraphiée.

Les caractéristiques de cette épreuve sont les suivantes :

- Une danse expressive et continue, présente tout au long de la prestation
- L'utilisation du corps comme vecteur principal d'émotion, de rythme et d'interprétation
- Des éléments techniques de bâton simples, tels que les "deadsticks" (bâtons morts sans rotation), intégrés de façon esthétique à la chorégraphie
- Une recherche d'originalité et de qualité dans les mouvements dansés, y compris sous les lancers
- Une cohérence entre la musique, la chorégraphie et l'usage du bâton
- Une harmonie visuelle et une grande fluidité dans les transitions



- Une absence, ou une limitation volontaire, des techniques complexes issues des autres épreuves (comme les multi-bâtons ou les roulés)

Un athlète ne peut être inscrit que dans une seule équipe ou un seul groupe par catégorie et par discipline.

19.7 Spécificités Twirling Corps

Le Twirling Corps est une épreuve de groupe où les athlètes exécutent ensemble une routine centrée sur le maniement du bâton, sur une musique de leur choix. L'excellence collective est au cœur de cette discipline : de nombreux athlètes agissent comme un seul grâce à une précision et une uniformité remarquable. La synchronisation parfaite des mouvements et la maîtrise partagée du bâton créent un impact visuel saisissant. L'identité du groupe prime sur les performances individuelles, faisant du travail d'équipe cohérent la véritable force de cette épreuve.

Temps : Chronométrage de la 1ère note de musique à la dernière.

Durant la production aucun élément ne pourra sortir du praticable.

Pour les Groupes minimes, le règlement des équipes minimes et B doit être appliqué.

Un athlète ne peut être inscrit que dans une seule équipe ou un seul groupe par catégorie et par discipline.

Le nombre de bâtons doit être égal au nombre d'athlètes. Aucun accessoire n'est permis.
Les groupes peuvent être mixtes.

19.8 Spécificités Pompons

Temps :

L'entrée et la sortie doivent être simples, rapides et sans musique.

Un athlète ne peut être inscrit que dans une seule équipe ou un seul groupe par catégorie et par discipline.

Tenue :

Le costume peut se rapporter au thème musical.

Tout costume, accessoire, coiffe... ne pourra être manipulé ou modifié pendant la prestation de l'équipe.

19.9 Acrobaties autorisées

Voir annexe 2.

19.10 Violation du règlement

Toute violation du règlement entraînera une pénalité de 2 points pour les infractions dont la pénalité n'est pas prévue.



19.11 Réclamation et litige

La procédure concernant le traitement des réclamations et litiges est décrite à l'ANNEXE 4.

20. DISQUALIFICATION

Elle est prononcée pour :

- Mauvaise conduite ou paroles injurieuses envers une personne (juge, public, dirigeant, organisateur, membre du comité directeur, membre de la commission technique, etc.).
- Moquerie envers un ou une athlète, envers une équipe, durant la production.
- Falsification de nom, catégorie et division (aussi bien en équipe qu'en individuel).
- Manifestation intempestive et déplacée pendant et après la proclamation des résultats de la part de l'athlète mais aussi de sa famille, de son entraîneur, ou des personnes l'accompagnant.
- Pour toute équipe dont le nombre d'éléments est inférieur ou supérieur au quota demandé.
- Pour tout athlète dont la licence n'est pas conforme.

La décision de disqualification est du ressort du Commissaire de compétition.

21. PALMARES

21.1 Médailles et diplômes

Pour chaque passage en solos, duos, équipes et les groupes, un diplôme sera téléchargeable sur l'espace personnel du licencié dans son Palmarès, pour toutes les filières de compétition, à chaque compétition.

La remise de médailles, comportant une pastille fédérale, est obligatoire pour les compétitions régionales.

Aucune obligation pour les Opens.

Tous les athlètes en soliste, par groupes ou en équipes devront donner les informations exactes des titres remportés à la presse et autre. Ils seront tenus de donner de façon précise l'appellation de la compétition, la division et la catégorie dans laquelle ils ont été classés.



Tableau de remise des médailles

	SOLISTES – DUOS	EQUIPES - GROUPES
Compétitions régionales	Médailles Or-Argent-Bronze + Pastilles officielles Diamètre minimum 25mm *Aux 3 premiers solistes *A chaque athlète des 3 premiers duet	Médailles Or-Argent-Bronze + Pastilles officielles Diamètre minimum 25mm * A chaque athlète (ayant concouru +1minimum) des 3 premières équipes ou groupe
Millénaire Baton d'Or Championnat de France	Médailles Or-Argent-Bronze + Pastilles officielles Diamètre minimum 75mm *Aux 3 premiers solistes *A chaque athlète des 3 premiers duet	Médailles Or-Argent-Bronze + Pastilles officielles Diamètre minimum 75mm * A chaque athlète (ayant concouru +1 minimum) des 3 premières équipes ou groupe

Pour toutes les filières, les premiers des catégories : solistes, duos, équipes, groupes seront déclarés Champions régionaux ou Champions de France dans leur filière respective.

La pastille officielle doit être placée sur le devant de la médaille.

Dans les catégories mixtes, un titre de champion est attribué à la première fille et au premier garçon du classement. Le premier garçon sera invité à monter sur le podium après l'annonce du classement officiel.



21.2 Procédure de remise des récompenses

Lors de la remise des récompenses, les athlètes appelés se dirigent vers le podium en justaucorps de compétition, dans le calme et avec respect.

Nombre d'athlètes autorisés sur le podium :

Disciplines individuelles : 1 athlète

Duos : 2 athlètes

Équipes : 2 athlètes représentants

Petites équipes de pompons : 2 athlètes en costume d'équipe

Grandes équipes de pompons : 3 athlètes en costume d'équipe

Groupes de twirling : 3 athlètes

Groupes moyens et très grands : 3 athlètes maximum en costume correspondant à leur équipe

À l'issue de la remise des médailles, les athlètes regagnent leur place sans courir et dans le calme. Tout comportement irrespectueux ou tenue non conforme pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre.



CLASSEMENTS ET SELECTIONS





22. DEPARTAGE DES EX-AEQUOS

En cas d'égalité (ex æquo), les critères suivants sont appliqués dans l'ordre : le total des pénalités (l'athlète ayant le moins de pénalités est classé devant).

23. ACQUISITION DES POINTS – CHANGEMENT DE FILIERE

Les filières 1 bâton et 2 bâtons sont désormais indépendantes l'une de l'autre.

Au 1er septembre 2026, les athlètes conserveront leur filière actuelle. À partir de cette date, le passage d'une filière à une autre dépendra des règles suivantes.

23.1 Solo 1 Bâton

Le changement de Filière est subordonné à l'acquisition de points.

Condition d'acquisition des points : trois athlètes minimums dans la catégorie et obtention de la 1ère place

FILIERE	COMPETITIONS				
	OPEN	CHAMPIONNAT REGIONAL		MILLENAIRE	
		Couloir	Finale	Couloir	Finale
Préliminaire	1	1	2*	1	2*
↓	6 points acquis				
Intermédiaire	1	1	2*	1	2*
↓	6 points acquis				
Avancée					

FILIERE	COMPETITIONS			
	BATON D'OR et CHAMPIONNAT DE FRANCE			
	Couloir	Finale		
	1ère	3ème	2ème	1ère
Préliminaire	1	1	2	3
↓	6 points acquis			
Intermédiaire	1	1	2	3
↓	6 points acquis			
Avancée				

Les points de la finale sont acquis uniquement par les athlètes de la région concernée.

Passage de préliminaire à intermédiaire, 6 points doivent être acquis. Passage de Filière intermédiaire à Filière avancée, 6 points supplémentaires doivent être acquis



Pour un athlète intermédiaire se classant parmi les trois premiers à 1 bâton à la Nation Cup ou Eurocup, passage automatique en Filière avancée. (un minimum de 5 athlètes est requis)

Un garçon ne prend pas la place d'une fille pour l'obtention des points. Si le garçon arrive premier, il obtiendra ses points, la première athlète féminine également.

La Filière préliminaire comprend :

- Les athlètes concourant pour la première fois dans une compétition technique devront avoir **obtenu le Passtwirl**.
- Les athlètes n'ayant jamais obtenu de point dans cette Filière ou n'ayant pas les points nécessaires pour changer.
- Cas spéciaux par décision de la Commission Sportive

La Filière intermédiaire comprend :

- Les athlètes ayant obtenu 6 points en préliminaire plus :
- Initiation obligatoire pour les poussins(e)s
- 1er niveau obligatoire pour les juvenile
- 1er niveau et prépa 2 obligatoires pour les youth
- 1er niveau, 2èmes niveaux pour toutes les autres catégories
- Cas spéciaux par décision de la Commission Sportive.

La Filière avancée comprend :

- Les athlètes ayant obtenu 6 points en intermédiaire plus :
- 1er niveau et prépa 2 obligatoires pour les juvenile
- 1er niveau, 2èmes niveaux obligatoires pour les youth
- 1er niveau, 2ème niveau et prépa 3 obligatoires pour les juniors
- 1er niveau, 2ème niveau et 3ème niveau obligatoires pour les autres catégories.
- Les détenteurs de titres officiels internationaux et titulaires des niveaux requis par la catégorie d'âge.
- Cas spéciaux par décision de la Commission Sportive.



23.2 Solo 2 Bâtons

Le changement de Filière est subordonné à l'acquisition de points. Condition d'acquisition des points : trois athlètes minimums dans la catégorie et obtention de la 1ère place.

FILIERE	COMPETITIONS				
	OPEN	CHAMPIONNAT REGIONAL		MILLENAIRE	
		Couloir	Finale	Couloir	Finale
Intermédiaire	1	1	2*	1	2*
↓	6 points acquis				
Avancée					

FILIERE	COMPETITIONS			
	BATON D'OR et CHAMPIONNAT DE FRANCE			
	Couloir	Finale		
	1ère	3ème	2ème	1ère
Intermédiaire	1	1	2	3
↓	6 points acquis			
Avancée				

(*) Les points de la finale sont acquis uniquement par les athlètes de la région concernée.

Passage de Filière intermédiaire à Filière avancée, 6 points supplémentaires doivent être acquis

Un garçon ne prend pas la place d'une fille pour l'obtention des points. Si le garçon arrive premier, il obtiendra ses points, la première athlète féminine également.

La Filière intermédiaire comprend :

- Les athlètes ayant obtenu 6 points en préliminaire plus :
- Initiation obligatoire pour les poussins(e)s
- 1er niveau obligatoire pour les juvenile
- 1er niveau et prépa 2 obligatoires pour les youth
- 1er niveau, 2èmes niveaux pour toutes les autres catégories
- Cas spéciaux par décision de la Commission Sportive.

La Filière avancée comprend :

- Les athlètes ayant obtenu 6 points en intermédiaire plus :
- 1er niveau et prépa 2 obligatoires pour les juvenile
- 1er niveau, 2èmes niveaux obligatoires pour les youth
- 1er niveau, 2ème niveau et prépa 3 obligatoires pour les juniors
- 1er niveau, 2ème niveau et 3ème niveau obligatoires pour les autres catégories.



- Les détenteurs de titres officiels internationaux et titulaires des niveaux requis par la catégorie d'âge.
- Cas spéciaux par décision de la Commission Sportive.

Lors de sa promotion dans la Filière supérieure, l'athlète disposera d'un an pour obtenir les niveaux requis (référence date d'attribution des derniers points : 1 an jour pour jour). Si ces niveaux ne sont pas obtenus en temps et en heure, l'athlète ***ne pourra plus concourir tant qu'il/elle n'aura pas régularisé sa situation.***

Les athlètes des Filières préliminaires, intermédiaires et avancées ne pourront concourir entre eux, sauf pour des finales particulières

Lorsqu'un athlète obtient les 6 points lui permettant de passer en Filière supérieure, pour la période entre le Championnat régional (inclus) et le Championnat de France, sa nouvelle Filière devient obligatoirement la référence pour les prochaines compétitions. En revanche, la Filière de l'athlète pour le Championnat de France reste celle pour laquelle il a été sélectionné au Championnat Régional. Pour le changement de Filière, il sera effectif lors des futures inscriptions.

23.3 Equivalence

Pour la saison sportive 2026-2027, tout sportif de la pratique artistique, n'ayant jamais concouru en compétition technique (championnats, open, Bâton d'or, Millénaire), devra effectuer une demande d'équivalence auprès du secrétariat, avant le 30 octobre 2026.

Les équivalences seront attribuées comme suit :

- Un sportif identifié en 2025-2026, en solo Elite de la pratique artistique sera identifié comme solo 1, 2 et 3 bâtons avancé,
- Un sportif identifié en 2025-2026, en solo N1 de la pratique artistique sera identifié comme solo 1 bâton avancé et solo 2 bâtons intermédiaire, et 3 bâtons filière unique
- Un sportif identifié en 2025-2026, en solo N2 de la pratique artistique ou déclassé en solo N2 pour la saison 2026-2027, sera identifié comme solo 1, 2 bâtons intermédiaire et 3 bâtons filière unique
- Un sportif identifié en 2025-2026, en solo N3 de la pratique artistique ou déclassé en solo N3 pour la saison 2026-2027, sera identifié en solo préliminaire.

La demande d'équivalence ne peut être effectuée qu'une fois dans une carrière sportive. Une fois celle-ci attribuée, il convient au sportif de suivre le règlement sportif de la pratique technique,.....



24. SELECTIONS

24.1 Principe des couloirs

Pour toutes les épreuves sauf en rhythmic twirl, lorsque le nombre d'inscrits est supérieur à 21 inscrits dans une catégorie d'âge, les inscrits seront automatiquement répartis en plusieurs couloirs.

Les 5 premiers de chaque couloir concourront à nouveau dans une finale des couloirs.

S'il y a :

2 couloirs $\Rightarrow$ 10 finalistes

3 couloirs $\Rightarrow$ 15 finalistes.

4 couloirs $\Rightarrow$ 20 finalistes

Etc.

Il faut appliquer la formule suivante pour déterminer le nombre de sélectionnés par couloir pour la finale :

Calcul :

$$\frac{\text{Nombre d'athlètes dans le couloir}}{\text{Nombre de d'athlètes total de la catégorie}} \times \text{Nombre de finalistes}$$

24.2 Open

Le nombre important d'athlètes dans une catégories d'âge entraine la division de la catégorie en plusieurs couloirs ; il n'y a pas de finale.

24.3 Championnat Régional

Le championnat régional est un sélectif pour le Championnat de France.

S'il n'y a pas de couloir, le classement de la catégorie servira de base pour les sélections pour la finale du Championnat de France.

Lorsqu'une catégorie est divisée en plusieurs couloirs, une finale des couloirs doit être organisée. Ce sont les résultats de cette dernière seront pris en compte pour effectuer les sélections pour la finale du Championnat de France.

La finale régionale de chaque couloir ne pourra être composée que d'athlètes licenciés au sein de la région concernée.

Pour déterminer le nombre d'athlètes dans une catégorie seront pris en compte les athlètes féminins de la région sur ce Championnat régional.



Aucun autre critère ne sera pris en compte pour la détermination des athlètes sélectionnés (décision juge, responsable compétition ou autre).

Au cas où aucun garçon ne fait pas partie des 5 premiers de chaque couloir, le premier garçon sera sélectionné en plus des filles, sous réserve de l'obtention du minima.

Pour la finale des couloirs mixtes, la présence des garçons dans les 5 premiers n'a aucune incidence sur les sélections des filles.

Nombre de sélections :

Compétition individuelle

Solo

Préliminaire / Poussin :

- | | |
|---|--------------|
| - de 1 à 5 athlètes | 2 sélections |
| - de 6 à 10 athlètes | 3 sélections |
| - de 11 à 15 athlètes | 4 sélections |
| - de 16 à 20 athlètes | 5 sélections |
| - au-dessus de 20, par tranche de 10 complète | 2 sélections |

Intermédiaire :

- | | |
|---|--------------|
| - de 1 à 5 athlètes | 3 sélections |
| - de 6 à 10 athlètes | 4 sélections |
| - de 11 à 15 athlètes | 5 sélections |
| - de 16 à 20 athlètes | 6 sélections |
| - au-dessus de 20, par tranche de 10 complète | 2 sélections |

Avancée ou Garçon :

- | | |
|---|--------------|
| - de 1 à 5 athlètes | 4 sélections |
| - de 6 à 10 athlètes | 5 sélections |
| - de 11 à 15 athlètes | 6 sélections |
| - de 16 à 20 athlètes | 7 sélections |
| - au-dessus de 20, par tranche de 10 complète | 2 sélections |

2 Bâtons

Intermédiaire :

- | | |
|--------------------------|--------------|
| - de 1 à 9 athlètes | 3 sélections |
| - de 10 à 15 athlètes | 4 sélections |
| - de 16 et plus athlètes | 5 sélections |

Avancée ou Garçon :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| - de 1 à 9 athlètes | 4 sélections |
| - de 10 à 15 athlètes | 5 sélections |
| - de 16 à 20 athlètes | 6 sélections |



3 Bâtons

- 3 sélections par catégorie

Rhythmic Twirl

- **Avancée**
5 sélections par catégorie

Artistic Twirl

- **Intermédiaire**

Sélection par catégorie :

de 1 à 5 athlètes	2 sélections
de 6 à 10 athlètes	3 sélections
de 11 à 15 athlètes	4 sélections
de 16 à 20 athlètes	5 sélections
au-dessus de 20, par tranche de 10 complète	2 sélections

X-Strut, (Strutting en X)

Novice

- de 1 à 5 athlètes	1 sélection
- de 6 à 10 athlètes	2 sélections
- de 11 et plus	3 sélections

Supérieur

- de 1 à 5 athlètes	2 sélections
- de 6 à 10 athlètes	3 sélections
- de 11 et plus	4 sélections

Excellence :

- de 1 à 9 athlètes	5 sélections
- de 10 à 13 athlètes	6 sélections
- de 14 et plus athlètes	7 sélections

Catégorie Masculine

- de 1 à 5 athlètes	3 sélections
- de 6 et plus athlètes	4 sélections



Duet

Débutant :

- | | |
|----------------------|--------------|
| - de 1 à 5 duos | 1 sélection |
| - de 6 à 10 duos | 2 sélections |
| - de 11 duos et plus | 3 sélections |

Supérieur :

- | | |
|----------------------|--------------|
| - de 1 à 4 duos | 3 sélections |
| - de 5 à 10 duos | 4 sélections |
| - de 11 à 16 duos | 5 sélections |
| - de 17 duos et plus | 6 sélections |

Compétition en équipe

Twirl Team / DanceTwirl Team

Pour être sélectionnée l'équipe doit être composée de 6 athlètes minimum.

Minime (petite grande)

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - de 1 à 3 équipes | 1 sélection |
| - de 4 à 10 équipes | 2 sélections |
| - de 11 et plus équipes | 3 sélections |

Junior / Senior (division A) :

Les sélectionnés pour le Championnat d'Europe ou du Monde de l'année sont sélectionnés d'office, à condition qu'ils se présentent au sélectif de leur région.

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - de 1 à 3 équipes | 2 sélections |
| - de 4 à 10 équipes | 3 sélections |
| - de 11 et plus équipes | 4 sélections |

Junior / Senior (division B) :

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - de 1 à 3 équipes | 1 sélection |
| - de 4 à 10 équipes | 2 sélections |
| - de 11 et plus équipes | 3 sélections |



Twirling Corps (Groupe Twirling)

Minime : 1 sélection

Senior : 2 sélections

Pompons

Petite et moyenne équipe :

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - de 1 à 4 équipes | 2 sélections |
| - de 5 à 9 équipes | 3 sélections |
| - de 10 à 14 équipes | 4 sélections |
| - de 15 équipes et plus | 5 sélections |

Grande équipe A et B :

L'équipe sélectionnée pour le Championnat d'Europe ou du Monde de l'année sera sélectionnée d'office, à condition qu'elle se présente au sélectif de sa région.

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - de 1 à 3 équipes | 2 sélections |
| - de 4 à 6 équipes | 3 sélections |
| - de 7 à 10 équipes | 4 sélections |
| - de 11 et plus équipes | 5 sélections |

En cas de couloirs, seuls les résultats de la finale des couloirs sont donnés avec remise des titres.

Lorsque les garçons concourent avec les filles la première fille et le premier garçon auront le titre de Champion régional.

À la suite des résultats de la Finale du Championnat de France de la saison précédente, un pourcentage des podiums (place 1, 2 et 3) sera effectué par région sur cette compétition (hors finales des couloirs) pour toutes les épreuves sauf le Pompon.

Les régions ayant plus de 20% des podiums se verront attribuer une sélection en plus des quotas ci-dessus.

24.4 Territoires ultramarins

Pour les territoires ultramarins n'ayant pas de Championnat régional, la sélection sera effectuée par vidéo par un jury désigné par la commission arbitrale qui vérifiera la note minimale.

Cette vidéo devra se faire en visio conférence de préférence.



24.5 Région Corse :

Les athlètes de la région Corse concourront sur la même compétition que la région Provence Alpe Cote d'Azur.

Il y aura en revanche 2 compétitions différentes et les sélections se feront également séparément, comme les autres régions.

24.6 Note minimale

Note minimale après pénalités pour être sélectionné pour les finales des couloirs de l'ensemble des compétitions et pour la Finale du Championnat de France :

Solo Préliminaire	50 points
X-Strut Novice	50 points
Solo Artistic twirl Intermédiaire	60 points
X-Strut Supérieur	60 points
Solo 3 Bâtons	60 points
Solo et Rhythmic Avancé	70 points
X-Strut Excellence	70 points
Duet Débutant	50 points
Duet Supérieur	70 points
Equipe Minime	50 points
Equipe Junior et Senior B	50 points
Equipe Junior et Senior A	60 points
Twirling Corps	50 points
Equipes Pompons	50 points

24.7 Diffusion

La liste des sélectionnés n'est pas donnée le jour de la compétition ; elle est diffusée sur le site fédéral par le secrétariat les semaines suivant la compétition.



24.8 Bâton d'Or-Sélectif International

24.8.1 Bâton D'Or

Détermination du nombre de sélectionnés pour la Finale du Bâton D'or :

La sélection se fait par rapport aux résultats des finales ou du 1^{er} passage s'il n'y a pas de finale. Seuls les athlètes de division avancée s'étant présentés à 1 et 2 bâtons et qui n'ont jamais remporté le Bâton D'Or sont sélectionnables

Filles :

Junior :	2
Sénior :	3
Adulte :	1

Garçons :

Youth / Junior	1
Senior/Adulte	1

Les places à 1 et 2 bâtons sont additionnées, les athlètes ayant le total le plus petit sont sélectionnés.

En cas d'ex aequo décision du jury de la compétition

24.8.2 : Sélectif pour compétition Internationales

[Voir documentation spécifique Sélection internationale](#)

24.9 Millénaire

[Voir documentation spécifique Sélection internationale](#)

24.10 Les compétitions internationales

La Coupe d'Europe des Clubs, les rencontres bilatérales, la Coupe du Monde, les opens européens et mondiaux :

En ce qui concerne ces compétitions, la délégation de chaque pays est composée de clubs, c'est donc une délégation de clubs pour laquelle :

Tous les athlètes composant la délégation de clubs doivent être titulaires de la licence **championnat F.F.S.T.B** (il n'y a pas de limitation du nombre d'athlètes de nationalité étrangère).

Le Championnat d'Europe – Le Championnat du Monde :

Selon les règlements internationaux, tous les athlètes composant la délégation française doivent posséder la nationalité française et être titulaires de la licence **championnat F.F.S.T.B**.



Le nombre d'athlètes sélectionnés est établi suivant la participation prévue par catégorie, en fonction de la compétition : Championnat d'Europe ou Championnat du Monde et des contingences fédérales.

Une sélection internationale est indépendante des compétitions nationales et un **titre de champion de France** n'implique pas une sélection obligatoire pour les compétitions internationales.

Hors cas particulier et épreuves non concernées, seuls les athlètes inscrits sur un des programmes d'accession et d'excellence sont sélectionnables sur les compétitions de référence (Championnat d'Europe et Championnat du Monde IBTF).

Pour les épreuves individuelles,

- les athlètes SHN Elite seront automatiquement sélectionnés dans l'équipe de France N+1 pour l'épreuve où ils ont obtenu leur mise en liste.
- Les athlètes SHN Senior et Releve seront automatiquement sélectionnés dans l'équipe de France N+1 pour l'épreuve où ils ont obtenu leur mise en liste sous condition de maintien sur la même catégorie.
- L'ensemble des sportifs listés devront être à jour de leur Surveillance Médicale Réglementaire afin de participer aux compétitions internationales



ANNEXES





25. ANNEXE 1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS REQUIS POUR ACCUEILLIR LES COMPETITIONS

(Avis n° 2010-006 de la Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs en date du 12 octobre 2010)

25.1 Dimensions des espaces d'évolution et de compétition

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL		OBSERVATIONS
Espace d'évolution soliste ou duo	5 m x 5 m	5 m x 5 m	5 m x 5 m		Multiplié par le nombre de couloir
Espace d'évolution équipe 6 ou 8 éléments	18 m x 24 m	18 m x 24 m	18 m x 24 m		
Espace d'évolution groupe 12 éléments	18 m x 24 m	18 m x 24 m	18 m x 24 m		
Espace d'échauffement minimal (praticable)	18 m x 7,5 m	18 m x 7,5 m	18 m x 7,5 m		Séparation/Espace d'évolution : 1 m et dispositif mobile (ex : paravent)
Espace de récupération minimal	18 x 3 m	18 x 3 m	18 x 3 m		Séparation/Espace d'évolution : 1 m et dispositif mobile (ex : paravent)
Périmètre de sécurité entre les espaces d'évolution, d'échauffement et de récupération et les espaces spectateurs	2,5 m	2,5 m	2,5 m		Entre espaces d'évolution, d'échauffement et de récupération : 1 m
Espace de compétition	23 m x 41,5 m	23 m x 41,5 m	23 m x 41,5 m		
Hauteur minimale libre de tout obstacle	8 m*	8 m*	9 m		* Optimum : 9 mS

25.2 Sol d'espace d'évolution

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL		OBSERVATIONS
Support de sol sportif	NF P 90-202	NF P 90-202	NF P 90-202		
Revêtement	NF EN 14904	NF EN 14904	NF EN 14904		

25.3 Eclairage de l'espace d'évolution

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL		OBSERVATIONS
Niveau d'éclairement horizontal	200 lux	300 lux	500 lux		Cf. NF EN 12193 (gymnastique rythmique)
Coefficient d'uniformité	0,5	0,6	0,7		Cf. NF EN 12193 (gymnastique rythmique)

25.4 Sonorisation de l'espace d'évolution

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL		OBSERVATIONS
------------------	------	----------	----------	--	--------------



Sonorisation fixe ou mobile	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire		
-----------------------------	-------------	-------------	-------------	--	--

25.5 Température de l'espace d'évolution

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL		OBSERVATIONS
Température minimale	14°	14°	14°		

25.6 Vestiaires

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL		OBSERVATIONS
Vestiaires compétiteurs	2 x 15 personnes (F) 2 x 10 personnes (H)	2 x 15 personnes (F) 2 x 10 personnes (H)	5 x 15 personnes (F) 2 x 10 personnes (H)		Sanitaires (cf. Règlement Sanitaire Départemental)

25.7 Places pour compétiteurs

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL		OBSERVATIONS
Places pour compétiteurs en tribunes	200	250	1000		

25.8 Espaces organisateurs

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL		OBSERVATIONS
Emplacement Jury en Tribunes	16 à 18 places	16 à 18 places	20 à 22 places		Places équipées de tablettes
Salle de réunion Jury	6 personnes	6 personnes	15 personnes		
Secrétariat de compétitions	Souhaitable	Souhaitable	15 m ²		4 prises pour postes informatiques et photocopieur

L'aire d'évolution doit être rendue inaccessible au public.

L'aire de sécurité est indispensable, afin d'éviter les projections de bâton pouvant blesser un spectateur ou détériorer le matériel de sonorisation.

L'aire d'échauffement avant d'entrer sur le praticable permet à l'athlète de se familiariser avec le revêtement et l'éclairage de la salle, bien souvent différents de ceux de la salle d'échauffement, et de se concentrer avant son passage.

L'aire de récupération est un emplacement permettant à l'athlète de se reposer et dès l'annonce de ses notes, de pouvoir se présenter au jury et au public.

Pour les caractéristiques du sol sportif, la Fédération se réfère aux normes AFNOR en vigueur et ne formule aucune préconisation en termes de matériau.

Les vestiaires sont utilisés successivement, en fonction de l'horaire de passage des compétiteurs.



25.9 RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES

Organisation

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL	OBSERVATIONS
Salle de réunion Fédération	Souhaitable	Souhaitable	25 m ²	
Local Billetterie	5 m ² minimum	5 m ² minimum	10 m ²	

Public

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL	OBSERVATIONS
Tribunes : capacité minimale recommandée	100 places	200 places	2.000 places	Pour Millénaire uniquement 1500 places
Tribunes : capacité optimale recommandée	250 places	500 places	2.000 places	Hors places compétiteurs

Presse

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL	OBSERVATIONS
Tribune équipée	Souhaitable	Souhaitable	Souhaitable	
Salle de rédaction	Souhaitable	Souhaitable	Souhaitable	
Emplacements caméras	Souhaitable	Souhaitable	Recommandé	

Annexes fonctionnelles

Caractéristiques	Open	REGIONAL	NATIONAL	OBSERVATIONS
Espace restauration	Souhaitable	Souhaitable	50m ²	
Parking voitures	Nécessaire	Nécessaire	Hautement recommandé	
Parking autocars	Souhaitable	Souhaitable	Hautement recommandé	
Aire des exposants	Souhaitable	Souhaitable	Souhaitable	

OBSERVATIONS

COMMISSAIRES DE COMPETITION – JUGES - COMPÉTITEURS

Eclairage : les luminaires situés au-dessus de la surface d'évolution doivent être protégés. Les verrières ne sont autorisées qu'à la seule condition qu'elles puissent être occultées. Les baies vitrées constituant les parties murales du gymnase devront nécessairement être équipées d'un système en permettant l'occultation.

Sonorisation : Elle peut être fixe ou mobile. Prévoir **2** micros HF, un branchement électrique indépendant. Le niveau sonore ne **doit pas excéder 90 décibels**.

Local antidopage : ce local doit être équipé de sanitaires ou à défaut des sanitaires isolés doivent être situés à proximité.



Local paramédical : ce local doit être équipé d'un téléphone de secours.

Vestiaires compétiteurs : Les vestiaires doivent être équipés de douches et de toilettes en fonctionnement (cf. Règlement Sanitaire Départemental). Selon l'ordre de passage, établi par l'organisateur ou la **Fédération** pour les finales nationales, les vestiaires sont occupés par roulement de catégories d'athlètes ou d'équipes.

Emplacement Jury : L'emplacement réservé au jury dans les tribunes, devra être centré par rapport à l'aire d'évolution. Le jury pourra être disposé sur plusieurs rangées (maximum 3) éloignées de 6 à 8 m de l'aire d'évolution et situées à 3,50 m maximum de hauteur. La table de jury doit être équipée de deux micros HF reliés à la sonorisation **et de multiprises pour la recharge des tablettes**.

Salle de réunion Jury : Souhaitable dans les départements et les **régions**, afin de permettre aux juges un isolement par rapport à la compétition et une étude ou analyse de leurs notations. Pour les Finales nationales ou internationales, elle doit être équipée **d'un matériel vidéo** afin de visualiser une prestation d'athlète, en cas de litige.

OFFICIELS :

Secrétariat de compétition : Ce local permet le suivi administratif de la compétition. Il doit disposer de plusieurs prises électriques pour les ordinateurs et d'un photocopieur pour les Finales nationales ou internationales. Il doit être situé à proximité de l'aire d'évolution.

Salle de réunion ou de réception : Ce local doit permettre aux délégués fédéraux de se réunir en cas de litige ou de recevoir des personnalités au cours de la manifestation.

Local trésorerie : Ce local doit être situé à proximité du secrétariat. Il doit être sécurisé et pouvoir être maintenu fermé à clef.

PRESSE

Emplacements caméras : Ces emplacements doivent être équipés de prises électriques. Ils doivent être inaccessibles au public.

ESPACE DE PRÉPARATION TECHNIQUE

Salle d'échauffement : Elle doit être d'une superficie minimale de 600 m² afin de permettre aux athlètes de s'échauffer correctement sans se gêner les uns les autres. Si possible d'une hauteur minimale de 6 m et d'une température ambiante de 16 ° minimum.

ESPACE DE PRÉPARATION PHYSIQUE ET MENTALE

Unité de récupération : Cet emplacement permet à l'athlète de récupérer après sa prestation. Sa décoration est laissée à l'initiative des organisateurs. Les photographes sont admis uniquement à cet endroit.



ANNEXES FONCTIONNELLES

Aire de restauration : Ce local permet aux visiteurs et aux organisateurs de se restaurer pendant la compétition. Elle doit être d'une superficie minimum de 50 m² et disposer d'un branchement électrique indépendant et adapté aux appareils électroménagers nécessaires.

Parking voitures : Il doit être d'une capacité minimum de 150 voitures. Des places de stationnement seront réservées pour les organisateurs et les officiels.

Parking autocars : il est nécessaire pour les finales nationales et internationales. D'une capacité de 10 autocars minimum.

Aire des exposants : Les stands doivent disposer d'un branchement électrique indépendant. Leur nombre est de 5 minimums et leur surface de 9 m².

26. ANNEXE 2 : ACROBATIES AUTORISEES / RESTRICTIONS

26.1 Solo Poussin

Type	Préliminaire	Intermédiaire
Tour	1 tour maximum avec engagement /réception standard	2 tours maximum avec engagement/réception standard 1 tour maximum avec engagement/réception libre
Acrobatie	1 seule acrobatie autorisée sans lancé de bâton	1 seule acrobatie autorisée sans lancé de bâton
Mouvement stationnaire et en déplacement	Mouvement corporel interdit sous le lancé	1 mouvement corporel autorisé sous le lancé
Illusion	Illusion interdite, avec ou sans lancé	Illusion autorisée sans le lancé / interdite sous le lancé
Roulé	Fujimi, Neck-roll, Monster (partiel ou complet) et roulé en continu interdits	Fujimi , Neck-roll et Monster (partiel ou complet) interdits



26.2 Solo autres catégorie

Type	Préliminaire	Intermédiaire	Avancée
Tour	2 tours maximum avec engagement/réception standard, 1 tour maximum avec engagement/réception libre	3 tours maximum avec engagement / réception standard 2 tours maximum avec engagement/réception libres	Pas de restrictions
Acrobatie	2 acrobaties autorisées sans lancé de bâton	1 acrobatie maximum autorisée sous le lancé, 2 acrobaties maximum autorisées dans la série (avec ou sans lancé) / pas de restriction pour les engagements et/ou réceptions Acrobatie aérienne interdite	2 acrobaties maximum autorisées dans la série, combinées ou séparées, avec engagement et/ou réception libre, 1 seule acrobatie aérienne (Costal -roue uniquement) - comptabilisée dans les 2 acrobaties autorisées
Mouvement stationnaire et en déplacement	1 seul mouvement corporel autorisé sous le lancé sans restriction d'engagement et/ou réception	2 tours avec mouvement corporel autorisé sous le lancé, sans restriction d'engagement et/ou réception	Pas de restrictions
Double mouvement corporel	Interdit sous le lancé	Autorisé sous le lancé, 2 doubles mouvements corporels maximum autorisés dans la série avec engagement et/ou réception standard	Pas de restrictions
Roulé	Pas de Neck roll frontaux / Tech Roll avec ou sans les mains ou en figure 8. Pas de Singer/Monster (partiel ou complet)	Pas de Neck roll frontaux / Tech Roll avec ou sans les mains ou en figure 8. Singer/Monster partiels autorisés (360° degré autour d'un seul bras) / complet interdit	Pas de restrictions

26.3 2 Bâtons

Type	Intermédiaire	Avancée
Tour	2 tours maximum avec engagement et/ou réception libres	Pas de restrictions
Acrobatie	Interdit	Interdit
Mouvement stationnaire et en déplacement	Lancé avec 1 tour maximum et 1 seul mouvement corporel avec engagement et/ou réception libre Double mouvement corporel interdit sous le lancé, aussi bien en stationnaire qu'en déplacement	Pas de restrictions
Roulé	Singer/Monster partiel autorisé (360° degré autour d'un seul bras)	Pas de restrictions
Double engagement	Maximum 2 double engagements dans le solo	Pas de restrictions



26.4 X-Strut

Type	Intermédiaire	Avancée
Tour	2 tours standard maximum, sans mouvement corporel	Pas de restrictions
Acrobatie	Interdit	Interdit
Mouvement stationnaire et en déplacement	1 seul mouvement corporel autorisé Cambé avec jambe tendue levée interdit Fente baissée interdite Passage au sol interdit	Passage au sol interdit
Bâton	2 demi figure 8 enchaînées maximum	2 demi figure 8 enchaînées maximum

26.5 Artistic Twirl

Type	Intermédiaire
Tour	3 tours maximum avec engagement et/ou réception simple standard 2 tours maximum avec engagement et/ou réception libres
Acrobatie	<i>Acrobaties autorisées ; Double acrobatie et acrobatie aérienne interdites.</i>
Mouvement stationnaire et en déplacement	Mouvement corporel avec 2 tours/pivots maximum sous le lancé autorisé avec engagement et /ou réception libre Double mouvement corporel autorisés sous le lancé avec engagement et/ou réception libre
Roulé	Pas de restriction

26.6 Duet

Type	Débutant	Supérieur
Tour	2 tours maximum sans restriction d'engagement et de réception 3 tours maximum avec engagement et réception standard uniquement	Pas de restrictions
Acrobatie	Interdit	Interdit
Mouvement stationnaire et en déplacement	Lancé avec 1 seul mouvement corporel maximum autorisé (ex: lancé illusion, lancé avec saut écart...) Pas de restriction pour les engagements et les réceptions. Double mouvement corporel interdit sous le lancé	Pas de restrictions
Roulé	Pas de Neck roll FRONTAUX / Tech Roll avec ou sans les mains. Pas de Neck roll FRONTAUX / Tech Roll en figure 8 Pas de Singer/Monster (partiel ou complet)	Pas de restrictions



26.7 Twirl Team

Type	Minime	Equipe B	Equipe A
Tour	2 tours maximum avec engagement et/ou réception libre	2 tours maximum avec engagement et/ou réception libre	Pas de restrictions
Acrobatie	Interdit	Interdit	Interdit
Mouvement stationnaire et en déplacement	Lancé avec 1 seul mouvement corporel maximum autorisé(ex: lancé illusion, lancé avec saut écart...) Pas de restriction pour les engagements et les réceptions	Lancé avec 1 seul mouvement corporel maximum et 1 tour autorisé (ex: lancé 1 tour illusion) Pas de restriction pour les engagements et les réceptions	Pas de restrictions
Double mouvement corporel	Double mouvement corporel interdit sous le lancé	Double mouvement corporel interdit sous le lancé	Pas de restrictions
Roulé	Pas de Neck roll FRONTAUX / Tech Roll avec ou sans les mains. Pas de Neck roll FRONTAUX / Tech Roll en figure 8 Pas de Singer/Monster (partiel ou complet)	Pas de restrictions	Pas de restrictions

26.8 Dance Twirl Team

Type	Minime	Equipe B	Equipe A
Tour	2 tours maximum Pas de restriction pour les engagements et les réceptions	2 tours maximum Pas de restriction pour les engagements et les réceptions	Pas de restrictions
Acrobatie	Lancé avec 1 seule acrobatie autorisées / aériennes interdites	Lancé avec 1 seule acrobatie autorisées / aériennes interdites	Aérienne interdit
Mouvement stationnaire et en déplacement	Lancé avec 1 seul mouvement corporel maximum autorisé (ex: lancé illusion, lancé avec saut écart...) Pas de restriction pour les engagements et les réceptions	Lancé avec 1 seul mouvement corporel maximum autorisé(ex: lancé illusion, lancé avec saut écart...) Pas de restriction pour les engagements et les réceptions	Pas de restrictions
Double mouvement corporel	Double mouvement corporel interdit sous le lancé	Double mouvement corporel interdit sous le lancé	Pas de restrictions
Roulé	Pas de Tech roll avec ou sans mains .Pas de Tech Roll (en figure 8) Pas de Singer/Monster (partiel ou complet)	Pas de restrictions	Pas de restrictions



27. ANNEXE 3 : NIVEAUX REQUIS

Disciplines	Catégories	Niveaux
Entrée en compétition	Toutes catégories	PassTwirl
Solo 1 Bâton	Poussin	SO
Préliminaire	Toutes catégories	SO
Intermédiaire : Solo 1 Bâton Solo 2 Bâton Artistic Twirl	Poussin	Initiation
	Juvenile	Niveau 1
	Youth	Prépa 2
	Autres catégories	Niveau 2
Avancé Solo 1 Bâton Solo 2 Bâton Rythmic Twirl	Juvenile	Prépa 2
	Youth	Niveau 2
	Autres catégories	Niveau 3



28. ANNEXE 4 : PROCEDURE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS ET LITIGES

○ Procédure de la demande d'explication

1. Le Président de club envoie sa demande au Secrétariat fédéral (accueil@ffstb.fr) accompagné du document figurant dans l'annexe 4 du Règlement Sportif, de la vidéo de la prestation sous un délai de 48h après la compétition.
2. Le Secrétariat fédéral transfère la demande à la Sous-Commission Juges en mettant en copie la Commission Arbitrale.
3. La Sous-Commission Juges vérifie que la demande est recevable (délai respecté, demande établie par le Président, vidéo exploitable, ...). Si des documents sont manquants, la Sous-Commission Juges contacte le club concerné pour les obtenir. A défaut d'obtention sous 48 heures, la demande n'est pas traitée et le club informé.
4. La Sous-Commission Juges contacte les juges concernés par la demande afin d'obtenir les feuilles d'analyses, de prises de notes.
5. La Sous-Commission Juges analyse les différents retours et fait un retour au club demandeur rapidement.
6. Un mail est envoyé au club demandeur en retour par La Sous-Commission Juges (copie au Secrétariat fédéral et à la Commission Arbitrale), ainsi qu'aux juges concernés en CCI que la demande soit justifiée ou non. Si des erreurs ont été détectées un rappel de la méthodologie est faite aux juges concernés.



○ Formulaire

FORMULAIRE DEMANDE EXPLICATION

Ce document permet d'avoir un retour concernant les notations obtenues sur une unique compétition

La demande doit être envoyée par le président de club.

Document à fournir :

- vidéo de la prestation si nécessaire
- Fiche de note

La demande doit être envoyée au plus tard deux jours après la compétition.

La demande doit être envoyée au secrétariat fédéral à l'adresse suivante : accueil@ffstb.fr

Nom de la compétition :

Lieu :

Date de la compétition :

Date de la demande :

Déposée par :

Cub :

Fonction :

N° adhérent :

Objet de la demande :

Nom et Prénom de l'athlète :

Catégorie :

Nom Duo/Equipe :

Filière :

Notes obtenues :

Partie réservée à la sous-commission juges

Date de réception de la demande :

Date de retour :

Explication suite demande :



○ Procédure de la demande de réclamation

Préambule

La demande de réclamation vise à corriger d'éventuelles erreurs de pénalités, d'appréciation ou encore d'origine informatique, afin de rétablir une notation juste pour le ou les athlètes concernés.

Si la demande est jugée recevable, la procédure peut entraîner une modification de la note, impactant ainsi le classement et, le cas échéant, la sélection.

Dans un souci d'équité dans le traitement des réclamations, l'intégralité de la prestation est réévaluée, et non uniquement le point spécifique soulevé par le club. Toutefois, cet élément peut constituer le fondement de la demande de réclamation.

Procédure

1. Dépôt de la demande de réclamation

Le club dispose d'un délai allant jusqu'au mardi suivant à 23 h 59 (heure métropole) pour adresser sa demande de réclamation (document en annexe – volet 2) au Secrétariat fédéral à l'adresse suivante : accueil@ffstb.fr.

La Commission arbitrale (commission.arbitrale@ffstb.fr) ainsi que l'adresse dédiée (reclamations@ffstb.fr) doivent impérativement être mises en copie.

La demande de réclamation doit être confirmée par un document signé par le Président du club et accompagnée des pièces suivantes :

- l'ensemble des documents et vidéos requis ;
- la preuve du règlement de la somme de 50 €, correspondant aux frais de traitement administratif.

Important :

Compte tenu des délais de traitement restreints, il est fortement recommandé de mettre directement en copie la Commission arbitrale et le groupe de travail des réclamations dès l'envoi initial. Cela permet une prise en charge plus rapide et un traitement plus efficace de la demande.

2. Analyse de la recevabilité

La Sous-Commission Juges examine la recevabilité de la demande.

Si l'ensemble de la procédure décrite au point 1 est respecté, la réclamation est mise en traitement.

Dans le cas contraire, la demande est rejetée et le club en est informé (avec copie au Secrétariat fédéral et à la Commission arbitrale).



3. Analyse de la prestation

La prestation est analysée par deux membres de la Sous-Commission Juges, ainsi que par trois membres du groupe de travail des réclamations, composé de juges et du DTF Technique.

En parallèle, les juges concernés par la notation doivent transmettre leurs feuilles de notation ainsi que leurs analyses à l'adresse suivante : reclamation@ffstb.fr.

À l'issue de cette analyse, deux cas de figure se présentent :

Si la pénalité est jugée justifiée: la réclamation est considérée comme non fondée et les frais administratifs engagés ne sont pas remboursés ;

Si la pénalité est jugée non justifiée : la demande est donc justifiée. Les notes seront modifiées et seront prises en compte dans le classement de la compétition et dans les sélections. Dans ce cadre, les frais administratifs versés seront remboursés.

4. Décision et notification

Les personnes en charge de l'analyse des réclamations statuent en premier et dernier ressort.

Un retour, favorable ou défavorable, est communiqué au club. Celui-ci peut s'accompagner, le cas échéant, d'un rappel et/ou d'un avertissement adressé aux juges concernés (avec copie au Secrétariat fédéral et à la Commission arbitrale)



○ Formulaire demande de pré-réclamation (volet 2)

	COMMISSION ARBITRALE
	DEPOT DE DEMANDE DE RECLAMATION (volet 2)
	A renvoyer avant mardi 23h59 par mail à accueil@ffstb.fr copie à reclamations@ffstb.fr

ATTENTION → aucune demande ne sera traitée si elle ne répond pas aux conditions suivantes :

- Envoie dans le **délai** de ce document accompagné de **TOUTES** les pièces jointes (vidéo de bonne qualité, Feuille de note de l'athlète ou équipe et preuve du règlement des frais administratifs)

Nom de la compétition :		Date de la compétition :		Lieu de la compétition :	
Demande déposée par :		Numéro d'adhérent' :		Club :	
Fonction au sein du club du demandeur et signature :		Nom du Président de club et signature :			
OBJET DE LA DEMANDE DE RECLAMATION					
Nom et prénom de l'athlète :		Nom du duo :		Nom de l'équipe/Groupe :	
Catégorie/Filière :		Catégorie/Filière :		Catégorie/Filière :	
NOTES OBTENUES :		NOTES OBTENUES :		NOTES OBTENUES :	
Motif de la demande de réclamation : (attention la prestation sera réévaluée dans son intégralité afin de respecter la méthodologie freestyle en vigueur)					

PARTIE RESERVEE A LA FEDERATION						
Date de réception de la demande :		Preuve du règlement :	☐ OUI	☐ NON	La demande est recevable :	☐
Demande de pré-réclamation déposée auprès du Commissaire de compétition le jour de la compétition :	☐ OUI	☐ NON	Vidéo reçue et visible :	☐ OUI	☐ NON	La demande n'est pas recevable : Motif :

PARTIE RESERVEE A LA SOUS COMMISSION JUGES						
La demande est justifiée :	☐ OUI	☐ NON	Nouvelles notes obtenues par le groupe de travail :		Date retour club :	



29. ANNEXE 5 : REGLEMENT FINANCIER

Prix des entrées public	
Championnat de France	
Licenciés 3 jours	15,00 €
Non Licenciés 3 jours	30,00 €
Licenciés Dimanche Lundi	10,00 €
Non Licenciés Dimanche Lundi	20,00 €
Licenciés 1 jour	7,00 €
Non Licenciés 1 jour	14,00 €
Enfant de 6 à 12 ans	4,00 €

Coupe Millénaire/Baton D'Or	
Licenciés WE	10,00 €
Non Licenciés WE	20,00 €
Licenciés 1 jour	7,00 €
Non Licenciés 1 jour	14,00 €
Enfant de 6 à 12 ans	4,00 €



Inscriptions		
1 BATON	4,00 €	
2 BATONS	3,00 €	
3 BATONS	3,00 €	
X-Strut	3,50 €	
Rhythmic / Artistic Twirl	4,00 €	
Duet	5,20 €	
Twirl Team	5,50 €	
DanceTwirl Team	5,50 €	
Groupe 12 éléments et plus	0,70 € / Elém.	
Pompons	0,70 € / Elém.	
Reversement aux Comités régionaux de la totalité pour les Championnats régionaux Reversement aux organisateurs pour les Open déduction faite des 5% versés aux Comités régionaux		

Inscriptions pour Millénaire, Bâton d'Or, Finale Championnat de		
1 BATON	6,00 €	
2 BATONS	4,50 €	
3 BATONS	4,50 €	
X-Strut	5,50 €	
Rhythmic / Artistic Twirl	6,00 €	
Duet	8,50 €	
Twirl Team	8,50 €	
DanceTwirl Team	8,50 €	
Groupe 12 éléments et plus	1 € / Elém.	
Pompons	1 € / Elém.	



30. ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ?
Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : ans

DEPUIS L'ANNEE DERNIERE	OU I	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐

DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)	OU I	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐



As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐

AUJOURD'HUI

OU
I **NON**

Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐

QUESTIONS A FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS

OU
I **NON**

Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

Pas de certificat médical à fournir.

Simplement attestez, selon les modalités prévues par la F.F.S.T.B., sur la demande d'adhésion du club, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Date :

Signature :